

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 avril 2024

L'assemblée générale a été convoquée par voie de presse (Courrier picard, parution le 5 avril 2024). Elle s'est tenue le 19 avril 2024 dans la salle de conférence de la mairie de Chantilly, 11 Av. du Maréchal Joffre, à 15H.

## **Membres du conseil d'administration présents :**

- Valérie CARON
- Michel TRIAIL
- Richard TRAULE
- Bernard DOMART
- Arno LEMAITRE
- Josée DELARCHE
- Josyane HERNANDEZ
- Elisabeth CAROLA
- Emilie MAZZOLINI
- Denis-Yves LESAULT représentant de la ligue nationale contre le cancer
  
- Commissaire aux comptes Mme Marjorie HUSSON, présente
  
- Maître Jean-Baptiste COULON Huissier de justice, présent

## **Absents excusés :**

- Carole GOUSSEAU
- Carole LOTTIN
- Anne-Marie DEMERVILLE

## **Votants adhérents de l'année 2023 :**

- Josyane HERNANDEZ avec 2 procurations (Sylvie FETTRE, Anne-Marie DEMERVILLE)
- Bernard DOMART avec 5 procurations (Hélène D'HABIT, Martine BOUCHERY, Jean-Pierre BLANGY, Joelle DUBOIS, Ghislaine MENSA)
- Elisabeth CAROLA avec 11 procurations (J DEBARGUE, Amandine DELOINGCE, Flore PERRONIN, Daniel GENOT, Andres HUERTAS, Valérie DANESKI, Valérie CHATIN DE CHASTAING, Josette CHEDEVILLE, Claude SARROUILLE, Henri GRAFTIAUX, Caroline MAILLET)
- Josée DELARCHE avec 2 procurations (Vincent VANDROTH, Jean-Luc COZETTE)
- Michel TRIAIL avec 7 procurations (Françoise BARSOT, Claude ANDRAL, Alain DEBOUT, Hervé BARBA, Isabelle LENOBLE, Jacques DRYE, Françoise GROSPERRIN)
- Yves CADOT avec 3 procurations (Sandrine ROSE, Martine OGANESOFF, Annie CHEDEVILLE)
- Marie-Ange LUKACIK avec 8 procurations (Serge DUTOT, Claude FIQUET, Brigitte GUGLIELMI DANET, Philippe MENIVAL, James DANJOUR, Miguel GELLE, Mathieu PETIT, Christine LETROT, Emilie MAZZOLINI)
- Richard TRAULE
- Bertrand GAUTIER

## Mot d'accueil de la présidente :

Elisabeth CAROLA, Présidente de la ligue prend la parole pour rappeler le contexte du déroulement de l'AG du jour. Cette AG annuelle est réalisée à la suite de l'AG du 27 mars 2024 au cours de laquelle les rapports moral et financier n'avaient pas été votés mais dans le cadre du non-respect des statuts et du règlement intérieur. Une nouvelle AG a donc été organisée dans les plus brefs délais. Nous rappelons que notre fédération nationale recommande de disposer de notre PV d'AG au plus tard courant avril de chaque année qui suit.

La présidente en profite pour rappeler les statuts et le règlement intérieur. Les votants à l'AG 2023 doivent être adhérents en 2023. Les candidats au CA doivent déposer une lettre de candidature dans les 15 jours précédant l'AG. Une commission du scrutin est organisée et est présidée par l'huissier de justice Maître COULON Jean-Baptiste, assisté de Bernard DOMART, Richard TRAULE, Valérie CARON et Marie-Ange LUKACIK.

**✓ Approbation du compte rendu de l'AG du 30 mars 2023 avec 32 voix pour, 13 contre, 1 abstention. Au total 46 votes.**

## **Rapport Moral et d'activité :**

### **1. Rappel Général :**

La présidente rappelle la vocation de notre association la Ligue contre le cancer qui est la plus ancienne association de lutte contre le cancer en France. La vocation est de lutter contre les cancers et toutes leurs conséquences. C'est la seule organisation non gouvernementale à œuvrer pour :

- La recherche,
- La prévention et la promotion des dépistages,
- Aider à accompagner les personnes malades et leur proches,
- Promouvoir les soins de support oncologique,
- Former ses bénévoles et ses salariés ainsi que des patients ressources.

### **2. La recherche contre le cancer :**

La recherche régionale en 2023 :

- Le septentrion, des projets déterminés par la commission scientifique régionale et approuvé par la commission des comités de la région Hauts de France.

La recherche nationale soutenue par notre comité :

- Projet pair obésité et cancer

CATHERINE MULLER STAUMONT

- Impact De l'Obésité Sur Le Microenvironnement Tumoral Dans Les Cancers Du Sein Luminaires
- Université Paul Sabatier Toulouse 3

SANDRA PERDOMO

- Élucider les effets génomiques de l'obésité sur le cancer du sein. Un focus sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. O-BRIDGE
- Centre International de Recherche sur le Cancer - CIRC

CHANTAL DESDOUETS

- Continuum entre l'Obésité-NAFLD et le développement de CHC : Des Mécanismes Moléculaires de la Transformation Hépatocytaire aux Cibles Thérapeutiques.

• INSERM U1138

BÉATRICE ROMAGNOLO

- Rôles des perturbations métaboliques liées à l'obésité dans la progression du cancer colorectal

• INSERM U1016 - CNRS UMR8104

## PAIR OBESITES et CANCER

Les questions posées sur les liens entre les obésités et les cancers peuvent se décliner selon 2 grands axes :

- **Axe 1** : obésités, cancers et prévention primaire : liens, facteurs de risque & mécanismes
- **Axe 2** : obésités pendant et après cancers : impact sur le pronostic, modulation des traitements & mécanismes

## AUGMENTATION DU TISSU ADIPEUX



### AUGMENTATION MASSE GRASSE :

- **ADIPOKINES ET LEPTINE :**

équilibre prolifération apoptose

-↑ Leptine : effets angiogénique (VEGF)

-↓ Adiponectine : ↑ Leptine

- **↑ CYTOKINES PROINFLAMMATOIRES :**

TNFalpha, IL-6, IL-1bêta effets angiogéniques

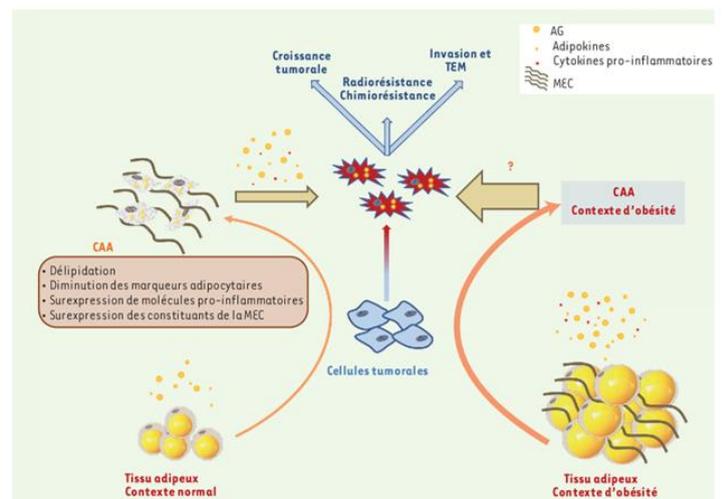
et prolifératifs

- **INSULINORÉSISTANCE AVEC HYPERINSULINISME SECONDAIRE :**

-glucose aux cellules tumorales

-prolifération et inhibition apoptose

- **↑ OESTROGENE PLASMATIQUE : DIMINUE ADIPONECTINE**

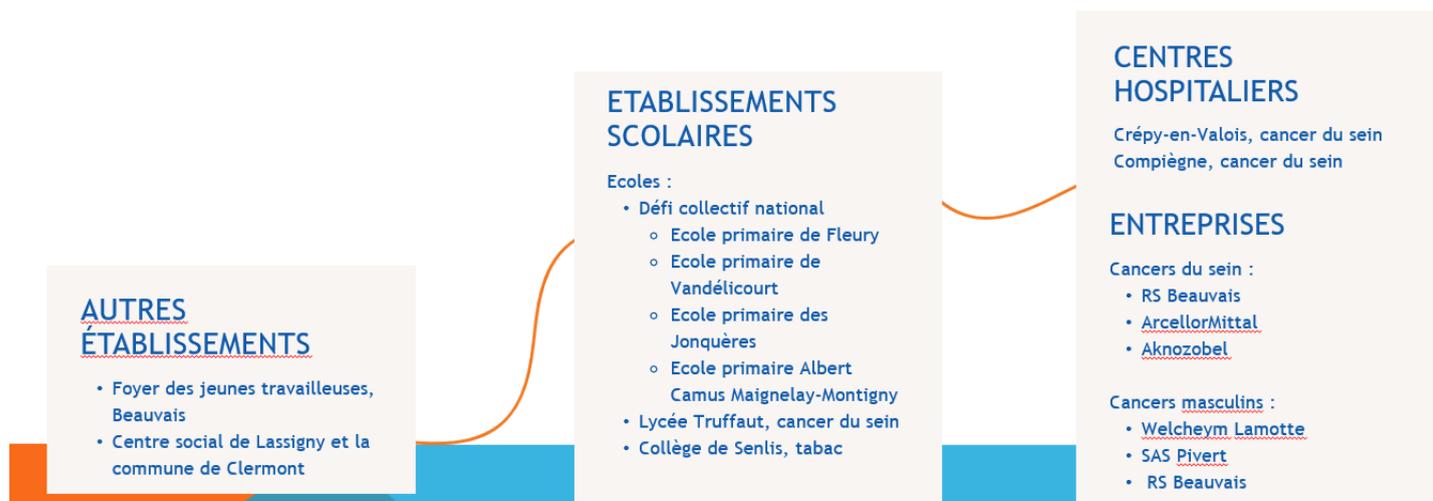


## EFFETS DE L'INACTIVITÉ PHYSIQUE

La présidente en profite pour rappeler la répercussion de la sédentarité et de problèmes d'obésité par l'augmentation du tissu adipeux et l'augmentation de la masse grasse, la répercussion au niveau de la prolifération et des effets angiogéniques au niveau du tissu tumoral.

### 3.Actions au niveau de la prévention en 2023 :

Différentes actions ont été menées, au niveau des établissements scolaires dans le cadre de défis collectifs national.



## **4.L'aide aux personnes malades et leurs proches**

### **- 4.1 Les soins oncologiques de support**

Environ 1000 patients dans l'année 2023 ont été soutenus par le comité et par les ERC.

Il est rappelé le fonctionnement particulier au niveau des Hauts de France et du département de l'Oise. Depuis 2019, l'ARS associée à la région a fait des appels à projet sur tous les départements des hauts de France pour mettre en place des Espaces Ressources Cancer sur le département de l'Oise, 3 ERC ont vu le jour, Beauvais rattachée à l'association Perspective contre le cancer, Compiègne, Noyon rattachée à l'association Onco Oise, Creil, Senlis et Chantilly rattachée à l'ACSSO.

Ces ERC sont les références pour les établissements de santé pour l'organisation des soins oncologiques de support sur le département. Pour le comité de la Ligue de l'Oise, pour donner suite à ces développements et par suite des grandes difficultés au moment du covid il a été décidé une restructuration des soins oncologiques de support en lien avec ces ERC existants. Cela avait déjà été expliqué dans le PV 2022 ainsi que dans celui de 2021. Cela justifie les modifications d'organisation de nos soins oncologiques de support à la Ligue. Nous avons mis en place des soins oncologiques qui sont au plus près des patients soit par des organisations dans des communes, soit au domicile, soit dans le cadre de conventions passées avec des associations de soins oncologiques de support comme le Cookinair mais aussi avec les ERC.

On essaie de redéployer des soins sur place au sein de notre comité dans le cadre d'une complémentarité avec l'ERC de Beauvais.

Le rapport moral va aussi intensifier le positionnement de notre comité en termes de sport santé avec des réunions d'informations grand public. On essaie de mobiliser les médecins prescripteurs de sport santé ainsi que tous les partenaires éducateurs avec des spécificités sport santé, les associations sportives. On a donc réalisé en 2023 une réunion sur le secteur de Chantilly/Creil/Senlis. Une autre est organisée en 2024 à Compiègne et en 2025 à Beauvais.

### **- 4.2 Les commissions sociales**

Actuellement les commissions sociales ont lieu une fois par mois. Une centaine de dossiers ont été traités en 2023 et on espère fortement augmenter notre puissance en termes d'action pour ces commissions sociales.

## **5.Cancer et travail**

Nous en connaissons les difficultés puisque le cancer est devenu une maladie chronique. Il y a forcément de longues périodes où va se poser la question du retour au travail. De nombreuses associations travaillent autour de ces difficultés, l'ARS de Picardie aussi dans le cadre d'un projet européen et la Ligue Nationale contre le Cancer met à disposition des outils pour aider les entreprises à sensibiliser leurs managers et les salariés à ce problème.

Dans ce cadre-là en 2023, la Ligue de l'Oise a organisé une première journée de rencontres au CCI avec les industriels que ce soient les salariés des industries mais aussi les dirigeants. Cette réunion était axée sur la vision des responsables industriels et des salariés pouvant être en contact des collègues malades. Nous leur avons présenté les outils de la Ligue nationale et également ceux des autres associations. Nous les avons assurés de notre entière disposition pour organiser des réunions. En 2024, nous avons des projets de

formation de notre chargée de prévention et de notre psychologue pour accompagner ces entreprises. Parallèlement nous avons des programmes que nous soutenons au sein des ERC, dirigés vers les patients avec des coachs professionnels. Nous prévoyons sur le site de Beauvais d'ouvrir aussi des ateliers de retour à l'emploi courant 2024.

## 6. Axe recherche : SOS AGE - Soins oncologiques de support par outils numériques

Nous avons répondu à un projet de la ligue nationale en tant que comité, associé au comité de la Somme, du Nord et du Pas de Calais. Ce projet s'appelle SOS AGE et devrait démarrer soit fin 2024 soit début 2025 puisque nous avons obtenu un budget pour mettre en place des outils numériques au domicile des patients âgés qui ont très peu recours et très peu accès aux soins oncologiques de support malgré les espaces ressources cancer.

Etude en annexe.

## 7. Ressources humaines

Suite au Covid, le comité 60 de la Ligue a connu des difficultés importantes de recrutement tant au niveau de ses salariés qu'au niveau de son CA, avec un intérim en urgence de présidence. 2021 et 2022 ont été des années de fonctionnement avec une équipe réduite. L'année 2023 s'est accompagnée d'un élargissement de son recrutement malgré le départ en septembre 2023 de notre chargée de prévention et de coordination madame Déborah FONDJA. En juin 2023, Madame Maureen PAQUOTTE, a été recrutée en stage dans un premier temps dans le cadre d'une reconversion professionnelle comme secrétaire polyvalente puis en CDI mi-temps en octobre 2023. En septembre 2023, Madame Maëlle LEFEBVRE a été recrutée comme chargée de prévention et de coordination. Et dans le cadre d'un contrat en alternance en 5ème année à Uni LaSalle Madame Lyne OSSENE a pris ses fonctions de Chargée de missions prévention en septembre 2023 également. Le recrutement d'étudiant témoigne de l'intérêt que représente une association. Un prestataire est également arrivé fin 2023 concernant l'entretien des locaux du comité. Une agente d'entretien intervient tous les lundis de 9h à 11h.

## Alternante chargée de mission prévention \_ Lyne Ossene

Optimisation de la communication externe : mise en avant des missions et actions du comité

- Plan de communication
- Supports physiques et numériques d'information et de prévention



Site internet



Instagram

A venir



LinkedIn

Prévention

- Mise à jour des outils d'interventions
- Elaboration de fiches-actions
- Défi collectif "Bien dans mes baskets"
- Planification des interventions
- Terrain

Co-Coordination

- Accompagnement au développement des SOS et activités de bien-être
- Organisation interne du comité

Un rapport complémentaire sur les ressources humaines de ce début d'année 2024 paraît nécessaire dans notre procès-verbal d'assemblée générale 2023.

Le CA du 28 février 2024 a voté l'augmentation de prestations comptables par le cabinet d'expert-comptable avec lequel nous avons un partenariat depuis de nombreuses années. Ce cabinet anciennement CHD est devenu FITECO. Le commissaire aux comptes nous l'avait suggéré constatant que les comptes étaient principalement gérés par une prestataire administrative. La prestataire concernée a décidé le lendemain de cette décision de cesser son activité en remettant tout le matériel avec lequel elle travaillait au comité. Le comité a donc acté la fin de sa prestation par un courrier envoyé à la date du 18 mars 2024. Ce différent est à l'origine des difficultés de notre AG actuelle.

Il est rappelé par la présidente que les prestataires comme les salariés de notre association ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration et intervenir comme administrateur.

## 8- Manifestations octobre rose 2023

- Galas, concerts et soirées (Grandes écuries de Chantilly, Pont Saint Maxence, Compiègne, Noailles espace paris Fontaine, Coye la Foret, Verneuil en Halatte, Gouvieux/Lamorlaye, Chaumont, Chaumont en Vexin, Chateau de Lamorlaye, Foyer culturel Lamorlaye Théâtre.
- Randonnée, marche et activité physique (Vignemont Randonnée balade à cheval, ST Maximin Bowling plaza, Saint Vast les Mello, Verneuil en Halatte danse, Saint Geneviève course, Verderonne/Labruyère/Rosoy, Saint Leu d'Esserent, Club de marche de Noailles, Grandvilliers, Choqueuse les Bénards, Agnetz, Crèvecœur le Grand, La camblysienne (Chambly), Cires les Mello, Cambronne Lès Clermont, Nogent-sur-Oise, La Neuville sur Ressons, Formerie, Nogent sur Oise, Plessier sur st Just, CH Chaumont en Vexin + CCAS, Chantilly, Bornel (2), Fitz James, Sacy le Grand Gym, Nogent sur Oise Training/cardio, Creil Marche, Nogent sur Oise, Longueil Annel, Clermont, As Angicourt, Chateau de Bertichère.

Pour clore le rapport moral, la présidente insiste sur le fait qu'en dépit des difficultés liées aux ressources humaines, le comité a continué ses missions sur l'ensemble du territoire de façon large, elles sont innovantes et collégiales avec les autres partenaires. Elles touchent les patients ou les acteurs de santé de la cancérologie du département.

**✓ Approbation du rapport moral 2023 avec 34 voix pour, 11 contre, 1 blanc, 2 abstentions. Au total 48 vote**

## 9- Informations pour les projets d'activités 2024 :

### **Mars Bleu :**

- 09/03 Centre commercial Venette
- 16/03 Tous en Bleu Songeons
- 17/03-23/03-24/03 Hypermarché Chambly
- 25/03 Crépy en Valois
- 28/03 Le Belloy Saint Omer en Chaussé

- Salon de la 2ème Jeunesse Nogent-Sur-Oise
- De nombreuses activités pour octobre rose 2024, Galas, concerts...
- Ecoles/collège/lycée :

- Méru, Collège du Thelle classes de 6<sup>ème</sup> : Alimentation avec atelier cuisine pour classe ULIS
- Collège des prés Senlis 5 classes de 3ème : Alcool
- CM1/CM2 Ecole Jacques Prévert Beauvais : Tabac...

## Rapport financier :

COMITÉ DE L'OISE		07/03/2024 - 13:53		Page 3	
COMPTÉ DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%	
	12 Mois	12 Mois			
Cotisations	28 488.00	29 488.00	(1 000.00)	-3.39 %	
Ventes de biens et services	73 759.79	46 358.18	27 401.61	59.11 %	
Ventes de biens	49 923.38	45 904.68	4 018.70	8.75 %	
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de service	23 836.41	453.50	23 382.91		
dont parrainages					
Concours publics et subventions d'exploitation	15 246.12	22 959.42	(7 713.30)	-33.60 %	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co					
Ressources liées à la générosité du public	347 580.45	337 560.84	10 019.61	2.97 %	
Dons manuels	341 580.45	329 114.84	12 465.61	3.79 %	
Mécénats	6 000.00	8 446.00	(2 446.00)	-28.96 %	
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières reçues	360 068.98	161 910.34	198 158.64		
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits	0.01	2.50	(2.49)	-99.60 %	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>825 143.35</b>	<b>598 279.28</b>	<b>226 864.07</b>	<b>37.92 %</b>	
Achats de marchandises	12 408.45	9 351.64	3 056.81	32.69 %	
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	239 624.29	200 892.05	38 732.24	19.28 %	
Aides financières	185 572.38	167 092.91	18 479.47	11.06 %	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 127.00	5 553.18	(426.18)	-7.67 %	
Salaires et traitements	55 161.28	58 237.21	(3 075.93)	-5.28 %	
Charges sociales	15 106.71	20 213.86	(5 107.15)	-25.27 %	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 603.55	35 139.49	(21 535.94)	-61.29 %	
Report en fonds dédiés					
Autres charges	28 328.40	23 908.63	4 419.77	18.49 %	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>554 932.06</b>	<b>520 388.97</b>	<b>34 543.09</b>	<b>6.64 %</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>270 211.29</b>	<b>77 890.31</b>	<b>192 320.98</b>		
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis		1 061.49	(1 061.49)		
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>1 061.49</b>	<b>(1 061.49)</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilés	1 116.46	1 705.70	(589.24)	-34.55 %	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme					
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 116.46</b>	<b>1 705.70</b>	<b>(589.24)</b>	<b>-34.55 %</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 116.46)</b>	<b>(644.21)</b>	<b>(472.25)</b>	<b>73.31 %</b>	

COMITÉ DE L'OISE		07/03/2024 - 13:53		Page 4	
COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%	
	12 Mois	12 Mois			
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>269 094.83</b>	<b>77 246.10</b>	<b>191 848.73</b>		
Sur opérations de gestion	5 108.00		5 108.00		
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char					
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 108.00</b>		<b>5 108.00</b>		
Sur opérations de gestion		562.99	(562.99)		
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>562.99</b>	<b>(562.99)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 108.00</b>	<b>(562.99)</b>	<b>5 670.99</b>		
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>830 251.35</b>	<b>599 340.77</b>	<b>230 910.58</b>	<b>38.53 %</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>556 048.52</b>	<b>522 657.66</b>	<b>33 390.86</b>	<b>6.39 %</b>	
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>274 202.83</b>	<b>76 683.11</b>	<b>197 519.72</b>		

### Le résultat :

Le total des ressources 2023 est de **830 251.35€**

Le total des dépenses 2023 est de **556 048.52€**

Le résultat de l'exercice à affecter est en excédant de ressources de **197 519.72€**

Cet excédent par rapport à l'exercice précédent est dû en partie au poste contributions financières qui correspond aux legs et donations reçus par le comité départemental.

Il est signalé qu'une association de notre objectif doit penser à ne pas garder une telle trésorerie et il est prévu d'organiser une AG extraordinaire courant 2024 pour proposer et approuver des dons de notre comité vers d'autres associations et la ligue nationale.

Mise à jour des procédures comptables.

## Budget prévisionnel 2024 :

Solde Intermédiaire de Gestion 2024			
	EXERCICE 2023	BUDGET PREV	DU 01/01/24 31/01/2024
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	0,00 €	58 360,00 €	0,00 €
<i>Ventes de biens</i>	0,00 €	35 360,00 €	0,00 €
707 ventes de marchandises		35 360,00 €	
7071000 Abonnements			
<i>Coût d'achat des biens vendus</i>	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
60223 fournitures atelier			
607 Achats de marchandises		9 000,00 €	
607101 abonnements bn		3 000,00 €	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	0,00 €	23 360,00 €	0,00 €
<i>Taux de marge commerciale</i>			
<i>Production vendue</i>	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €
7063 parrainages			
708 produits des activités annexes			
708002 produits act annexes cd		23 000,00 €	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €
<i>Cotisations</i>	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
756 cotisations		33 000,00 €	
<i>Concours publics et subvention d'exploitation</i>	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €
740 subventions d'exploitation		14 000,00 €	
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	0,00 €	359 500,00 €	0,00 €
754110 dons manuels des particuliers		350 000,00 €	
754113 dons des entreprises		3 500,00 €	
7542 mécénat affectés aux missions		6 000,00 €	
7543205 leg libre non affectés			
<i>Autres achats et charges externes</i>	0,00 €	149 150,00 €	0,00 €
604001 achats études et ps bn		7 900,00 €	
604 achats études et prestations			
60612 edf gdf		5 200,00 €	
6063 fournitures entretien petits equi		200,00 €	
6064 fournitures administratives		1 500,00 €	
606401 fournitures adm bn		200,00 €	
6068 autres matières et fournitures		200,00 €	
6125 crédit bail mobilier		1 850,00 €	
6133 location salle			
6135 locations mobilières			
614 charges locatives		8 500,00 €	
6155 entr et repa sur biens mobiliers et immo		800,00 €	
6156 maintenance			
616 primes d'assurance		1 700,00 €	
616001 primes d'assurances bn			
617 études et recherche			
617001 recherche et develop			
6226 honoraires		95 000,00 €	
6227 frais actes et contentieux			

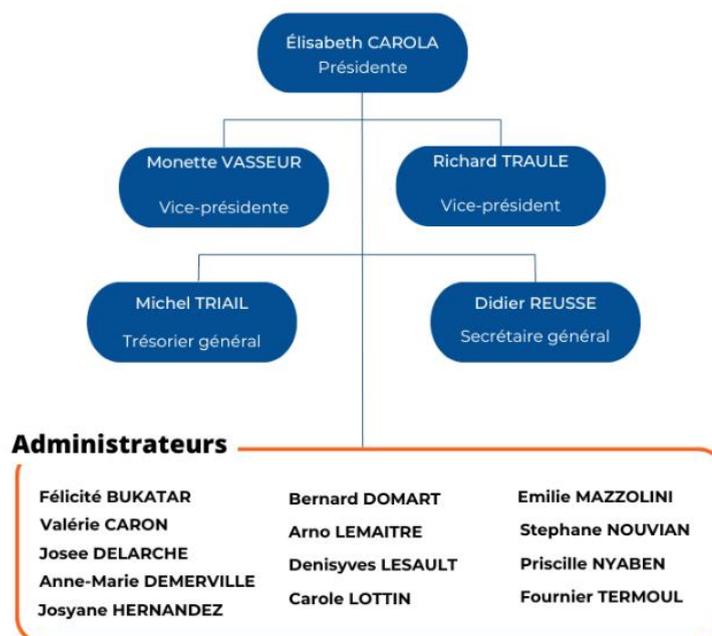
6231	annonces et insertions		1 500,00 €	
6236	catalogues et imprimés			
623701	publication bn		300,00 €	
6238	pourboirs dons courants		1 200,00 €	
6251	voyages et déplacements		1 700,00 €	
6257	réceptions			
6261	frais postaux		6 500,00 €	
623101	frais postaux bn		12 000,00 €	
6262	télécommunications		1 750,00 €	
6263	liaisons informatiques		150,00 €	
6278	services bancaires		1 000,00 €	
6281	cotisations			
<b>aides financières</b>		0,00 €	210 000,00 €	0,00 €
6571	aides finan versées		50 000,00 €	
657101	sub versées au bn		80 000,00 €	
6572	quotas parts de générosité reversées		80 000,00 €	
<b>VALEUR AJOUT EE</b>		0,00 €	93 710,00 €	0,00 €
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>		0,00 €	5 300,00 €	0,00 €
6333	formation continue			
63512	taxes foncières		5 300,00 €	
6378	taxes div autres impots			
<b>Charges du personnel</b>		0,00 €	110 950,00 €	0,00 €
6411	salaires et appointements		84 700,00 €	
6412	congés payés			
6414	indemnités et avantages divers			
645	cotisations		26 250,00 €	
6475	médecine du travail			
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		0,00 €	-22 540,00 €	0,00 €
<b>Autres produits</b>		0,00 €	134 000,00 €	0,00 €
755101	contributions reçues du siège		30 000,00 €	
7551	contrib finan rec autres organi		24 000,00 €	
755201	quote part recue du siège		80 000,00 €	
755202	quote part de gp recues inter co			
758	produits gestion courante			
758501	legs et donations non affectés			
7912	transfert charges d'exploitation			
<b>Autres charges</b>		0,00 €	28 000,00 €	0,00 €
6582	charges div gest courante			
658601	cot liées à la vie statutaire		28 000,00 €	
<b>Produits exceptionnels</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
7718	autres prod excep sur op gestion			
<b>Charges exceptionnelles</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718	autres charges excep de gestion			
6752	vnc des immos cédées			
<b>EXCEDENT BBRUT CORRIGE</b>		0,00 €	83 460,00 €	0,00 €
<b>Produits financiers</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
768	autres produits financiers			
<b>Charges financières</b>		0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
6611	intérêts d'emprunt		1 200,00 €	
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>		0,00 €	-1 200,00 €	0,00 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		0,00 €	82 260,00 €	0,00 €
<b>Dotation aux amort dépréc provisions</b>		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
6811	dotations immobilisation		15 000,00 €	
6915	dotation provisions pour risque			
<b>Report en fonds dédiés</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6894	report fonds dédiés subv			
<b>Utilisation fonds dédiés</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
7894	utilisation fonds dédiés			
<b>Contribution volontaire</b>				0,00 €
862	Prestations			
<b>RESULTAT NET</b>		0,00 €	67 260,00 €	0,00 €

✓ **Approbation du rapport financier et du budget prévisionnel 2024 avec 34 voix pour, 13 contre, 1 abstention. Au total 48 votes.**

Le règlement intérieur va être actualisé en conseil d'administration courant 2024.

# Election du conseil d'administration

## ❖ Composition du conseil d'administration en 2023



### Démission du CA en 2023 :

- Didier REUSSE
- Maryse BARBA

### Conformément aux statuts : Réélection des membres sortants élus en 2021 sur candidature

- Elisabeth CAROLA
- Emilie MAZZOLINI
- Stéphane NOUVIAN
- Priscille NYABEN
- Monette VASSEUR

### N'ont pas renouvelé leur candidature :

- Stéphane NOUVIAN
- Priscille NYABEN

### Sont candidats au renouvellement

- Elisabeth CAROLA
- Monette VASSEUR
- Emilie MAZZOLINI

### Sont candidats pour entrer au CA (candidature déposée dans les délais impartis)

- Gisele CLARK
- Bertrand GAUTIER

**Ont obtenu :**

- Elisabeth CAROLA : 34 pour, 13 contre, 1 abstention **ELUE**
- Gisele CLARK : 35 pour, 4 abstentions **ELUE**
- Bertrand GAUTIER : 35 pour, 4 abstentions **ELU**
- Emilie MAZZOLINI : 29 contre, 18 pour, 1 abstention **NON ELUE**
- Monette VASSEUR : 21 pour, 22 contre, 1 abstention, 4 blancs **NON ELUE**

**Composition du nouveau conseil d'administration :**

- Félicité BUKATARI
- Elisabeth CAROLA
- Valérie CARON
- Gisele CLARK
- Josée DELARCHE
- Bernard DOMART
- Chantal FOURNIER-TERMOUL
- Bertrand GAUTIER
- Carole GOUSSEAU
- Josyane HERNANDEZ
- Arnaud LEMAITRE
- Denis-Yves LESAULT
- Richard TRAULE
- Michel TRIAIL

**Fait à Beauvais le 19 juin 2024**

**Elisabeth CAROLA**  
**Présidente comité 60**



**Josyane HERNANDEZ**  
**Secrétaire Générale**



**Annexe 1** : Compte rendu du Commissaire aux Comptes

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE  
CANCER DE L'OISE**

52 Avenue de la République

60 000 – BEAUVAIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Marjorie HUSSON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES HAUTS DE FRANCE

Mesdames, Messieurs,

## 1-OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 Mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Lutte Contre le Cancer de l'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2-FONDEMENT DE L'OPINION

### *Motivation de la réserve pour limitation*

Nous n'avons pas été en mesure de valider le montant des subventions versées par le comité et notamment la subvention de 75 000€ intitulée « MARTORIATI » du fait de l'absence de convention signée.

Nous n'avons pas été en mesure de valider les données analytiques contenues dans l'annexe des comptes annuels, ni de faire modifier les comptes annuels, du fait de l'impossibilité d'accéder au logiciel comptable de la structure contrôlée.

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les règles de décomposition des actifs sont appliquées aux immobilisations significatives et les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### 5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 26 Mars 2024

 commissaire  
aux comptes

Marjorie HUSSON  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Hauts de France



SELARL

OLLAGNON - MARA - COULON - SOUYAH-MEDEUF

Commissaires de Justice associés

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

---

1 Ter, rue de la Résistance – BP 377  
60312 CREIL Cedex

contact@huissiers-creil.fr - www.huissiers-creil.fr

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE DIX NEUF AVRIL

DEUX MILLE VINGT-QUATRE

**A la requête de :**

L'Association **LIGUE CONTRE DE CANCER**, comité du département de l'Oise, inscrite sous le numéro SIREN 780.508.206., siégeant 52 Avenue de la République, commune de BEAUVAIS (Oise), agissant poursuites et diligences de sa Présidente en exercice, **Madame CAROLA Elisabeth**,

**Laquelle m'a exposé ce qui suit :**

Qu'en date du 27 mars 2024, l'assemblée générale statutaire organisée par l'association requérante a fait l'objet d'une suspension.

Cette suspension a été décidée par les membres du bureau lorsque ces derniers se sont aperçus que de nombreux votants à cette assemblée générale n'étaient pas à jour de leurs cotisations en 2023, alors même que l'exercice concerné était celui afférent à cet exercice.

Qu'au vu de cet état de fait, l'assemblée générale a donc été convoquée une nouvelle fois pour le 19 avril 2024 à 15 heures 00 dans la salle des conférences en l'Hôtel de Ville de CHANTILLY (Oise).

Qu'afin de préserver les droits de LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'OISE, elle requérait la SELARL OLLAGNON MARA COULON SOUYAH-MEDEUF, Commissaires de Justice associés à la résidence de CREIL (Oise), d'assister à cette réunion et de dresser, à cette occasion, toutes constatations utiles.

**C'est pourquoi,**

**Déférant à cette réquisition :**

Je, **Maître Jean-Baptiste COULON**, membre de la SELARL OLLAGNON MARA COULON SOUYAH-MEDEUF, Commissaires de Justice Associés à la résidence de CREIL (Oise) y demeurant 1 Ter, rue de la Résistance, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 15 heures 00, en l'Hôtel de ville CHANTILLY (Oise), sis dite commune, 11 avenue du Maréchal Joffre, où là étant,

**J'ai procédé aux constatations suivantes :**

Les membres du bureau présents à la réunion sont :

- **Madame CAROLA Elisabeth**,
- **Monsieur TRAULE Richard**, vice-président,
- **Monsieur TRIAIL Michel**, trésorier
- **Madame HERNANDEZ Josyane**, secrétaire

**Madame HUSSON Marjorie**, en sa qualité de commissaire aux comptes de l'association requérante, a également été conviée pour assister à la réunion.

Par ailleurs, j'ai été mis en possession de la feuille d'émargement des personnes présentes à l'assemblée générale (**ANNEXE**). Outre les noms, prénoms et signatures de ces dernières, ce document indique le nombre de procurations dont chaque votant est porteur.

Madame CAROLA Elisabeth a ensuite pris la parole en exposant brièvement les raisons pour lesquelles la précédente assemblée générale a dû être suspendue puis reconvoquée.

A cette occasion, Madame CAROLA a bien rappelé à l'auditoire, qu'en vertu des statuts de l'association, cette réunion concerne l'exercice 2023 et seules les personnes à jour de leurs cotisations pour cet exercice, disposent d'un droit de vote.

Avant la soumission des projets de résolution, sur demande préalable de Madame HERNANDEZ Josyane, la très large majorité des personnes constituant l'assemblée, a décidé de voter à bulletin secret.

Madame CAROLA, conformément à l'ordre du jour annexé à la convocation, a évoqué en premier lieu, le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 mars 2023 concernant l'exercice 2022.

Ce procès-verbal a été soumis au vote à bulletin secret. Madame HERNANDEZ, après avoir collecté les bulletins exprimés par les personnes présentes, me les a remis afin que je puisse procéder à leur dépouillement.

J'ai effectué cette opération sous la surveillance des membres de la commission des scrutins, à savoir :

- **Monsieur DOMART Bernard,**
- **Monsieur TRAULE Richard,**
- **Madame CARON Valérie,**
- **Madame LUKACIK Marie-Ange**

Ainsi ai-je pu constater que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2023 a été approuvé à une très large majorité (32 votes pour, 13 votes contre et 1 vote d'abstention).

A l'issue de ce premier vote, Madame CAROLA, ayant repris la parole, a exposé de façon détaillée le rapport moral afférent à l'activité de l'association durant l'exercice 2023.

A l'instar de la première résolution, ce rapport, dans les mêmes conditions et sous la surveillance des membres de la commission des scrutins, a été approuvé à une très large majorité (34 votes pour, 11 votes contre et 2 votes d'abstention).

Monsieur TRIAIL a ensuite présenté le rapport financier afférent à l'exercice 2023 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2024. A l'issue de cette présentation, les membres de l'assemblée ont posé diverses questions auxquelles ont répondu Monsieur TRIAIL mais également Madame HUSSON et Madame CAROLA.

Soumis au vote, le rapport financier 2023 et le budget prévisionnel 2024, ont été adoptés à une très large majorité (34 votes pour, 13 votes contre et 1 vote d'abstention).

Enfin, Madame CAROLA a indiqué qu'elle-même et deux autres membres du conseil d'administration, à savoir, Madame MAZZOLINI Emile, Madame VASSEUR Monette, sont sortants et candidats à leur reconduction. Par ailleurs, Madame BARBA Maryse et Monsieur REUSSE Didier, membres sortants du conseil d'administration, ne veulent pas se représenter. Enfin Madame CLARK Gisèle et Monsieur GAUTIER Bertrand, souhaitent présenter leurs candidatures afin d'intégrer le conseil d'administration.

Toujours sous la surveillance des membres de la commission des scrutins et à bulletin secret, Madame CAROLA a été reconduite à une très large majorité (34 votes pour, 13 votes contre et 1 vote d'abstention). En revanche Madame MAZZOLINI Emilie (29 votes contre, 18 votes pour et 1 vote d'abstention) et Madame VASSEUR Monette (21 votes pour, 4 votes blancs, un vote d'abstention et 22 votes contre) ont été évincées du conseil d'administration. Enfin Madame CLARK Gisèle et Monsieur GAUTIER Bertrand ont été élus audit conseil à une très large majorité (pour les deux, 35 votes pour et 4 votes d'abstention).

A 17 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

N'ayant plus d'autres constatations à faire, je me suis alors retiré à l'effet de dresser le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :	
Honoraires	800.00
Déplacement	7.67
Sous total HT	807.67
TVA à 20,00%	161.53
TOTAL TTC	969.20 € TTC



Jean-Baptiste COULON